



## PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt-neuf mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de BEAUMONT-LES-VALENCE, dûment convoqué le 20 mars 2017, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, salle Gérard THIERS à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Patrick PRELON, Maire en exercice.

**Présents (18)** : M. Patrick PRELON (absent pour les votes des comptes administratifs), M<sup>me</sup> Marie-Odile MILHAN, M. Robert KLEIN, M. Alain CHARRE, M. Roland CHANAL, M. Jérôme COURSANGE, M<sup>me</sup> Janine SABADEL, M. Jean-Pierre PUZENAT, M. Jean-Michel PERETTI, M. Robert DAMEY, M. Claude MAZOT M. Julien FERROUILLAT, M<sup>me</sup> Christiane SOULIGNAC, M. Jean-François LOMBARD, M. Michel VIVANT, M<sup>me</sup> Brigitte PERRET, M. Bernard MICHEL, M<sup>me</sup> Virginie ROUSSON VERON.

**Absents excusés (9 - ayant donné pouvoir)** : M<sup>me</sup> Sonia DAMEY (pouvoir à M. Robert DAMEY), M<sup>me</sup> Muriel ESTOUR (pouvoir à M<sup>me</sup> Marie-Odile MILHAN), M<sup>me</sup> Michelle CHAMBARD (pouvoir à M. Jean-François LOMBARD), M<sup>me</sup> Eliane COEFFIC (pouvoir à M. Alain CHARRE), M<sup>me</sup> Josiane SOULIER (pouvoir à M<sup>me</sup> Janine SABADEL), M<sup>me</sup> Bénédicte GLATZ (pouvoir à M. Jérôme COURSANGE), M<sup>me</sup> Annie VERGNAULT (pouvoir à M. Patrick PRELON), M<sup>me</sup> Pauline GUSTAVE (pouvoir à M. Robert KLEIN), M. Joël MICOULET (pouvoir à M. Michel VIVANT).

**Secrétaire de séance** : M<sup>me</sup> Marie-Odile MILHAN.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 27

Avant de débiter la séance, M. Le Maire demande au conseil municipal de respecter une minute de silence en mémoire des victimes du drame familial survenu sur la commune la semaine dernière.

Le quorum atteint, M. Le Maire ouvre la séance.

Le compte-rendu du Conseil Municipal en date du 1<sup>er</sup> mars 2017 est validé à l'unanimité des présents, après modification des échanges retranscrits au niveau de la délibération N°1203012017, qui s'écrivent ainsi : « *Le groupe d'opposition précise la raison de son abstention sur les différentes ventes soumises au vote. M. MICOULET interpelle Monsieur le Maire sur la non logique du prix de vente des terrains. Monsieur le Maire rappelle que les prix proposés dans les délibérations ont été transmis par la commission « Urbanisme » dans laquelle siège un représentant du groupe de l'opposition. La commission avait donné un accord unanime sur le prix des terrains. Monsieur le Maire considère ainsi que la non logique n'est pas du bon côté* ».

Madame Marie-Odile MILHAN est nommée secrétaire de séance.

### **0103292017 – DEMANDE DE VERSEMENT DE SUBVENTION - UTILISATION DU PRODUIT DES AMENDES DE POLICE - ANNEE 2017**

Vu les articles L. 2334-24 et 2334-25 du Code Général des Collectivités Territoriales déterminant la répartition du produit des amendes de police relative à la circulation routière prélevé sur les recettes de l'Etat, en vue de financer des opérations destinées à améliorer les transports en commun et la circulation.

**Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **DEMANDE** le versement de la subvention accordée à la Commune au titre de la répartition des amendes de police pour 2017 ;

- **ENGAGE** au titre de l'année 2017, la somme de 1 200 euros pour les opérations suivantes :

**Investissement de sécurité routière ;**

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires.

Les crédits sont inscrits en dépenses au Chapitre 21, article 2151 et en recettes au Chapitre 13, article 1342.

<b>0203292017 – INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS</b>
---

*M. Le Maire précise que cette délibération est « technique » puisque liée au changement de la valeur de l'indice brut terminal de l'échelle de la FPT.*

Vu les articles L 2123-20, L 2123-20-1, L 2123-21, L 2123-23,1 L 2123-24 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les délibérations N°0104282014 et 0304282014 du 28 mars 2014 portant élection du Maire et des Adjointes ainsi que la délibération N°1402242016 du 24 février 2016 portant sur les indemnités des élus ;

Vu la délibération N°0706012016 du 1<sup>er</sup> juin 2016 relative à l'élection d'un nouvel adjoint ;

Vu l'article 3 de la loi N°2015-366 du 31 mars 2015 applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 fixant les indemnités du Maire au taux plafond sans délibération du Conseil Municipal ;

Vu le décret N°2017-85 du 26 janvier 2017, avec application à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, modifiant la valeur de l'indice brut terminal de la fonction publique ;

Considérant le souhait de Monsieur Le Maire de conserver son indemnité à un taux inférieur au taux maximal, par soucis d'économie, et sa demande de déroger à la loi précitée ;

Considérant que M. KLEIN, 1<sup>er</sup> adjoint, renonce à percevoir ses indemnités ;

Entendu l'exposé, il est proposé de conserver les indemnités des élus comme suit :

	Taux de l'indice brut terminal
<b>Maire</b>	<b>33%</b>
<b>Adjointes</b>	<b>13,20%</b>

**Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal, à 22 voix pour et 5 abstentions** (M. Michel VIVANT, M<sup>me</sup> Brigitte PERRET, M. Joël MICOULET, M<sup>me</sup> Virginie ROUSSON VERON, M. Bernard MICHEL),

**VOTE** le tableau des indemnités des élus comme suit :

**TABLEAU DES INDEMNITES VERSEES AUX ELUS :**

Noms - Prénom	Fonction	Taux de l'indice brut terminal de l'échelle de la FPT
Patrick PRELON	Maire	33 %
Marie-Odile MILHAN	2 <sup>ème</sup> Adjoint	13.20 %
Alain CHARRE	3 <sup>ème</sup> Adjoint	13.20 %
Sonia DAMEY	4 <sup>ème</sup> Adjoint	13.20 %
Roland CHANAL	5 <sup>ème</sup> Adjoint	13.20 %
Jean-Pierre PUZENAT	6 <sup>ème</sup> Adjoint	13.20 %
Jérôme COURSANGE	7 <sup>ème</sup> Adjoint	13.20 %

Les indemnités de fonction seront versées mensuellement.

**0303292017 – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNEE 2017**

Monsieur Jérôme COURSANGE, adjoint en charge des associations, propose aux membres du conseil municipal d'allouer, pour l'année 2017, les subventions de fonctionnement et subventions exceptionnelles aux associations tel que défini dans le tableau ci-dessous :

Associations	Subvention Fonctionnement 2017	Subvention Exceptionnelle 2017	Aide directe 2017	TOTAL 2017
<b>ASSOCIATIONS SPORTIVES</b>				
SAVATE BEAUMONTOISE	1 050 €			1 050 €
TENNIS CLUB	700 €			700 €
TIR SPORTIF BEAUMONTOIS	630 €			630 €
US VEORE XV RUGBY	1 000 €			1 000 €
USB FOOTBALL	2 400 €			2 400 €
<b>Sous total Associations Sportives</b>	<b>5 780 €</b>			<b>5 780 €</b>
<b>AUTRES ASSOCIATIONS</b>				
ASSOCIATION FAMILIALE	220 €			220 €
BEAUMONT ACCUEIL	385 €			385 €
CHORALE CANTAVIOURE	210 €			210 €
CLUB DES TROIS RIVIERES	770 €			770 €
COMITE DE JUMELAGE	1 365 €	600 €		1 965 €
COMITE DES FETES	2 240 €			2 240 €
ECOLE DE MUSIQUE Intercommunale	5 000 €			5 000 €
LES PLEIADES	385 €			385 €
MUSICADIX	245 €			245 €
MJC	4 900 €		18 180 €	23 080 €
<b>Sous total Autres Associations</b>	<b>15 720 €</b>	<b>600 €</b>	<b>18 180 €</b>	<b>34 500 €</b>
<b>DIVERS</b>				
DROITS DE PLACE CDF	6 500 €			6 500 €
CENTRE DE LOISIRS CLSH MJC	6 200 €			6 200 €
RYTHMES SCOLAIRE MJC	12 000 €			12 000 €
COMITE D'ENTRAIDE	500€ et 3500€			4 000 €
PREVENTION ROUTIERE	130 €			130 €
<b>Sous total Divers</b>	<b>28 830 €</b>			<b>28 830 €</b>
<b>ASSOCIATIONS SCOLAIRES</b>				
ASSOCIATION D'ECOLE PMF	1 720 €	70 €		1 790 €
PETITS POUSETS C.Perrault	1 160 €			1 160 €
<b>Sous total Associations Scolaires</b>	<b>2 880 €</b>	<b>70 €</b>		<b>2 950 €</b>
<b>TOTAL SUBVENTIONS BP 2017</b>	<b>53 210 €</b>	<b>670 €</b>	<b>21 300 €</b>	<b>72 060 €</b>

Après en avoir délibéré,

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, APPROUVE** les subventions allouées aux associations en 2017 telles que proposées ci-dessus.

*Il est précisé que les chiffres sont globalement similaires à ceux de l'année précédente et que quelques associations n'ont pas fait de demande. Les montants ont été modifiés concernant : le football dans le cadre de la fusion du club, le basket suite à la convention, l'école intercommunale comme déjà évoqué en séance municipale, la MJC en application à la convention l'association d'Ecole PMF qui avait eu une subvention en 2016 pour l'organisation d'un voyage scolaire.*

#### **0403292017 – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 - BUDGET PRINCIPAL COMMUNE**

*M. CHARRE, adjoint aux finances reprend dans le détail les lignes du compte administratif.*

*Monsieur Le Maire ajoute que ce résultat est le fruit d'une très bonne gestion des dépenses. De plus, la Commune a enfin réussi à résorber son déficit d'investissement reporté depuis maintenant 10 ans grâce à la vente de nombreux actifs et à la limitation au strict nécessaire des investissements, qui sont obligatoirement restreints par manque de financement.*

Afin de procéder au vote du compte administratif du budget principal de la Commune de Beaumont-lès-Valence pour l'exercice 2016, Monsieur Le Maire doit s'absenter et le Conseil Municipal doit élire un Président de séance.

Le Président de séance, M. Robert KLEIN, expose aux membres du Conseil Municipal les résultats du compte administratif du budget principal de la Commune de Beaumont-lès-Valence accompagné de toutes les pièces relatives à la comptabilité et la justification des recettes et dépenses.

**Le tout examiné a été reconnu régulier,**

**et le Conseil Municipal, à 20 voix pour et 5 abstentions** (M. Michel VIVANT, M<sup>me</sup> Brigitte PERRET, M. Joël MICOULET, M<sup>me</sup> Virginie ROUSSON VERON, M. Bernard MICHEL),

**a approuvé ce compte présentant :**

- un excédent de la section d'investissement de 596 787,63 euros ;
- et un excédent de la section de fonctionnement de 3 342,69 euros ;

soit un résultat global positif de : 600 130,32 euros.

#### **0503292017 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2016 - BUDGET PRINCIPAL COMMUNE**

Le compte de gestion est établi par le receveur qui est chargé d'encaisser les recettes et de payer les dépenses ordonnancées par le Maire. Il retrace les recettes et dépenses effectivement réalisées au cours de l'exercice. Ces éléments doivent concorder avec le compte administratif.

Considérant que les opérations sont régulières et concordantes avec les écritures du compte administratif, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le Compte de Gestion 2016 du budget principal de la Commune de Beaumont-lès-Valence.

**Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- 1) **STATUE** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2016 y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2) **STATUE** sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- 3) **STATUE** sur la comptabilité des valeurs inactives.

**Et DECLARE** que les états de consommation des crédits et de réalisation des opérations budgétaires figurant au compte de gestion du budget principal de la Commune de Beaumont-lès-Valence, dressés pour l'exercice 2016 par le receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

## **0603292017 – AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION 2016 - BUDGET PRINCIPAL COMMUNE**

Monsieur Le Maire rappelle que le Compte Administratif du budget principal 2016 de la Commune est :

- excédentaire de 596 787,63 euros en section d'investissement,
- excédentaire de 3 342,69 euros en section de fonctionnement.

Monsieur Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'affecter les résultats des sections d'investissement et de fonctionnement du budget principal 2016 de la Commune comme suit :

- reprise de l'excédent d'investissement 2016 au compte 001 (RI : 596 787,63€) ;
- reprise des restes à réaliser (60 204,75€) ;
- et reprise de l'excédent de fonctionnement 2016 au compte 002 (RF : 3 342,69 euros).

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M14,

**Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal, à 22 voix pour et 5 abstentions** (M. Michel VIVANT, M<sup>me</sup> Brigitte PERRET, M. Joël MICOULET, M<sup>me</sup> Virginie ROUSSON VERON, M. Bernard MICHEL),

**DECIDE d'affecter les résultats des sections d'investissement et de fonctionnement du budget principal 2016 de la Commune comme suit :**

- reprise de l'excédent d'investissement 2016 au compte 001 (RI : 596 787,63€) ;
- reprise des restes à réaliser (60 204,75€) ;
- et reprise de l'excédent de fonctionnement 2016 au compte 002 (RF : 3 342,69 euros).

## **0703292017 – VOTE DES TAUX D'IMPOSITION POUR L'ANNEE 2017**

Suite au débat d'orientation budgétaire du 1<sup>er</sup> mars 2017 et en vue de l'équilibre du budget primitif 2017 du budget principal de la Commune,

Considérant le produit fiscal qui sera nécessaire au fonctionnement de la Commune de Beaumont-lès-Valence en 2017,

Considérant les informations communiquées par la direction des services fiscaux concernant les bases prévisionnelles 2017 pour les différentes taxes perçues par la Commune de Beaumont-lès-Valence,

Considérant la volonté de l'équipe municipale de la majorité de ne pas alourdir la pression fiscale sur les ménages,

M. Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de voter pour 2017, le maintien des taux d'imposition de 2016, à savoir :

- Taxe d'Habitation (TH) :9,21%,
- Taxe Foncière sur les propriétés Bâties (TFB) : 13,50%,
- Taxe Foncières sur les propriétés Non Bâties (TFNB) : 49,28%.

**Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil municipal, à l'unanimité,**

**VOTE** pour l'année 2017 les taux d'imposition suivants :

- Taxe d'Habitation (TH) :9,21%,
- Taxe Foncière sur les propriétés Bâties (TFB) : 13,50%,
- Taxe Foncières sur les propriétés Non Bâties (TFNB) : 49,28%.

## 0803292017 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017 – BUDGET PRINCIPAL COMMUNE

M. CHARRE, adjoint aux finances, présente dans le détail les lignes du budget primitif.

Monsieur Le Maire ajoute que ce budget primitif est de nouveau en équilibre réel, comme le budget primitif 2016, et que cet équilibre est le fruit de la prise sur les budgets annexes d'un excédent à hauteur de 146 000 Euros (il s'agit de notre déficit budgétaire en fonctionnement), ce qui correspond à notre charge financière (141 000 Euros). La dette va diminuer de 1 324 600 Euros sur l'année. M. Le Maire alerte sur les finances de la Commune pour les années à venir. En effet, les baisses de dotations de l'Etat vont probablement se poursuivre, ce qui va contraindre la Commune à faire de nouvelles économies (très difficiles) ou probablement à trouver de nouvelles recettes. Sans la brutalité des baisses de dotations de l'Etat depuis 2014, le budget de la Commune serait redevenu à l'équilibre naturel.

Monsieur Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de voter le budget principal 2017 de la Commune qui s'équilibre en recettes et en dépenses :

- en section de fonctionnement, à la somme de 2 365 884,15 euros ;
- en section d'investissement, à la somme de 3 239 237,96 euros.

Après en avoir délibéré,

**Le Conseil Municipal, à 22 voix pour et 5 abstentions** (M. Michel VIVANT, M<sup>me</sup> Brigitte PERRET, M. Joël MICOULET, M<sup>me</sup> Virginie ROUSSON VERON, M. Bernard MICHEL),

**VOTE** le budget principal primitif 2017 de la Commune tel que proposé par Monsieur le Maire.

## 0903292017 – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 - BUDGET ANNEXE « SIRIUS IV »

Afin de procéder au vote du compte administratif du budget annexe « LOTISSEMENT ARTISANAL SIRIUS IV » pour l'exercice 2016, Monsieur Le Maire doit s'absenter et le Conseil Municipal doit élire un Président de séance.

Le Président de séance, M. Robert KLEIN, expose aux membres du Conseil Municipal les résultats du compte administratif du budget annexe « LOTISSEMENT ARTISANAL SIRIUS IV » accompagné de toutes les pièces relatives à la comptabilité et la justification des recettes et dépenses.

**Le tout examiné a été reconnu régulier,**

**et le Conseil Municipal, à 20 voix pour et 5 abstentions** (M. Michel VIVANT, M<sup>me</sup> Brigitte PERRET, M. Joël MICOULET, M<sup>me</sup> Virginie ROUSSON VERON, M. Bernard MICHEL),

**a approuvé ce compte présentant :**

- un déficit de la section d'investissement de 57 065,47 euros ;
- et un excédent de la section de fonctionnement de 134 521,11 euros.

## 1003292017 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2016 - BUDGET ANNEXE « SIRIUS IV »

Le compte de gestion est établi par le receveur qui est chargé d'encaisser les recettes et de payer les dépenses ordonnancées par le Maire. Il retrace les recettes et dépenses effectivement réalisées au cours de l'exercice. Ces éléments doivent concorder avec le compte administratif.

Considérant que les opérations sont régulières et concordantes avec les écritures du compte administratif, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le Compte de Gestion 2016 du budget annexe « LOTISSEMENT ARTISANAL SIRIUS IV ».

**Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- 1) **STATUE** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2016 y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2) **STATUE** sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3) **STATUE** sur la comptabilité des valeurs inactives.

et **DECLARE** que les états de consommation des crédits et de réalisation des opérations budgétaires figurant au compte de gestion du budget annexe « LOTISSEMENT ARTISANAL SIRIUS IV », dressés pour l'exercice 2016 par le receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

**1103292017 – AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION 2016 - BUDGET ANNEXE  
« SIRIUS IV »**

Monsieur Le Maire rappelle que le Compte Administratif du budget annexe « LOTISSEMENT ARTISANAL SIRIUS IV » présente :

- un déficit de 57 065,47 euros en section d'investissement,
- un excédent de 134 521,11 euros en section de fonctionnement.

Monsieur Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'affecter les résultats des sections d'investissement et de fonctionnement du budget annexe « LOTISSEMENT ARTISANAL SIRIUS IV » 2016 comme suit :

- reprise du déficit d'investissement 2016 au compte 001 (DI : 57 065,47€) ;
- et reprise de l'excédent de fonctionnement 2016 au compte 002 (RF : 134 521,11€).

Un reversement de 90 000€ est prévu au budget principal de la Commune en 2017.

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M14,

**Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal, à 22 voix pour et 5 abstentions** (M. Michel VIVANT, M<sup>me</sup> Brigitte PERRET, M. Joël MICOULET, M<sup>me</sup> Virginie ROUSSON VERON, M. Bernard MICHEL),

**DECIDE d'affecter les résultats des sections d'investissement et de fonctionnement du budget annexe « LOTISSEMENT ARTISANAL SIRIUS IV » 2016 comme suit :**

- reprise du déficit d'investissement 2016 au compte 001 (DI : 57 065,47€) ;
- et reprise de l'excédent de fonctionnement 2016 au compte 002 (RF : 134 521,11€).

Un reversement de 90 000€ est prévu au budget principal de la Commune en 2017.

**1203292017 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017 – BUDGET ANNEXE « SIRIUS IV »**

Monsieur Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de voter le budget annexe « LOTISSEMENT ARTISANAL SIRIUS IV » 2017 qui s'équilibre en recettes et en dépenses :

- en section de fonctionnement, à la somme de 223 152,11 euros ;
- en section d'investissement, à la somme de 57 065,47 euros.

Après en avoir délibéré,

**Le Conseil Municipal, à 22 voix pour et 5 abstentions** (M. Michel VIVANT, M<sup>me</sup> Brigitte PERRET, M. Joël MICOULET, M<sup>me</sup> Virginie ROUSSON VERON, M. Bernard MICHEL),

**VOTE** le budget primitif 2017 du budget annexe « LOTISSEMENT ARTISANAL SIRIUS IV » tel que proposé par Monsieur le Maire.

**1303292017 – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 – BUDGET ANNEXE « VERCHERES »**

Afin de procéder au vote du compte administratif du budget annexe « AMENAGEMENT ZONE DE VERCHERES » pour l'exercice 2016, Monsieur Le Maire doit s'absenter et le Conseil Municipal doit élire un Président de séance.

Le Président de séance, M. Robert KLEIN, expose aux membres du Conseil Municipal les résultats du compte administratif du budget annexe « AMENAGEMENT ZONE DE VERCHERES » accompagné de toutes les pièces relatives à la comptabilité et la justification des recettes et dépenses.

**Le tout examiné a été reconnu régulier,**

**et le Conseil Municipal, à 20 voix pour et 5 abstentions** (M. Michel VIVANT, M<sup>me</sup> Brigitte PERRET, M. Joël MICOULET, M<sup>me</sup> Virginie ROUSSON VERON, M. Bernard MICHEL),

**a approuvé ce compte présentant :**

- un déficit de la section d'investissement de 66 125,04 euros ;
- et un excédent de la section de fonctionnement de 181 077,97 euros.

<b>1403292017 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2016 – BUDGET ANNEXE « VERCHERES »</b>
---

Le compte de gestion est établi par le receveur qui est chargé d'encaisser les recettes et de payer les dépenses ordonnancées par le Maire. Il retrace les recettes et dépenses effectivement réalisées au cours de l'exercice. Ces éléments doivent concorder avec le compte administratif.

Considérant que les opérations sont régulières et concordantes avec les écritures du compte administratif, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le Compte de Gestion 2016 du budget annexe « AMENAGEMENT ZONE DE VERCHERES ».

**Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- 1) **STATUE** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2016 y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2) **STATUE** sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- 3) **STATUE** sur la comptabilité des valeurs inactives.

**et DECLARE** que les états de consommation des crédits et de réalisation des opérations budgétaires figurant au compte de gestion du budget annexe « AMENAGEMENT ZONE DE VERCHERES », dressés pour l'exercice 2016 par le receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

<b>1503292017 – AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION 2016 - BUDGET ANNEXE « VERCHERES »</b>
---

Monsieur Le Maire rappelle que le Compte Administratif du budget annexe « AMENAGEMENT ZONE DE VERCHERES » est :

- déficitaire de 66 125,04 euros en section d'investissement,
- excédentaire de 181 077,97 euros en section de fonctionnement.

Monsieur Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'affecter les résultats des sections d'investissement et de fonctionnement du budget annexe « AMENAGEMENT ZONE DE VERCHERES » 2016 comme suit :

- reprise du déficit d'investissement 2016 au compte 001 (DI : 66 125,04€) ;
- et reprise de l'excédent de fonctionnement 2016 au compte 002 (RF : 181 077,97€).

Un reversement de 56 000€ est prévu au budget principal de la Commune en 2017.

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M14,

**Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal, à 22 voix pour et 5 abstentions** (M. Michel VIVANT, M<sup>me</sup> Brigitte PERRET, M. Joël MICOULET, M<sup>me</sup> Virginie ROUSSON VERON, M. Bernard MICHEL),

**DECIDE d'affecter les résultats des sections d'investissement et de fonctionnement du budget annexe « AMENAGEMENT ZONE DE VERCHERES » 2016 comme suit :**

- reprise du déficit d'investissement 2016 au compte 001 (DI : 66 125,04€) ;
- et reprise de l'excédent de fonctionnement 2016 au compte 002 (RF : 181 077,97€).

Un reversement de 56 000€ est prévu au budget principal de la Commune en 2017.

**1603292017 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017 – BUDGET ANNEXE « VERCHERES »**

Monsieur Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de voter le budget annexe « AMENAGEMENT ZONE DE VERCHERES » 2017 qui s'équilibre en recettes et en dépenses :

- en section de fonctionnement, à la somme de 181 077,97 euros ;
- en section d'investissement, à la somme de 66 125,04 euros.

Après en avoir délibéré,

**Le Conseil Municipal, à 22 voix pour et 5 abstentions** (M. Michel VIVANT, M<sup>me</sup> Brigitte PERRET, M. Joël MICOULET, M<sup>me</sup> Virginie ROUSSON VERON, M. Bernard MICHEL),

**VOTE** le budget primitif 2017 du budget annexe « AMENAGEMENT ZONE DE VERCHERES » tel que proposé par Monsieur le Maire.

**1703292017 – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 - BUDGET ANNEXE « CLAIRAC »**

Afin de procéder au vote du compte administratif du budget annexe « Z.A.E. PLAINE DE CLAIRAC » pour l'exercice 2016, Monsieur Le Maire doit s'absenter et le Conseil Municipal doit élire un Président de séance.

Le Président de séance, M. Robert KLEIN, expose aux membres du Conseil Municipal les résultats du compte administratif du budget annexe « Z.A.E. PLAINE DE CLAIRAC » accompagné de toutes les pièces relatives à la comptabilité et la justification des recettes et dépenses.

**Le tout examiné a été reconnu régulier,**

**et le Conseil Municipal, à 20 voix pour et 5 abstentions** (M. Michel VIVANT, M<sup>me</sup> Brigitte PERRET, M. Joël MICOULET, M<sup>me</sup> Virginie ROUSSON VERON, M. Bernard MICHEL),

**a approuvé ce compte présentant :**

- une section d'investissement à 00,00 euro ;
- et un excédent de la section de fonctionnement de 1 686,46 euros ;

soit un résultat global positif de : 1 686,46 euros.

**1803292017 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2016 - BUDGET ANNEXE « CLAIRAC »**

Le compte de gestion est établi par le receveur qui est chargé d'encaisser les recettes et de payer les dépenses ordonnancées par le Maire. Il retrace les recettes et dépenses effectivement réalisées au cours de l'exercice. Ces éléments doivent concorder avec le compte administratif.

Considérant que les opérations sont régulières et concordantes avec les écritures du compte administratif, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le Compte de Gestion 2016 du budget annexe « Z.A.E. PLAINE DE CLAIRAC ».

**Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- 1) **STATUE** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2016 y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2) **STATUE** sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes

sections budgétaires,

3) **STATUE** sur la comptabilité des valeurs inactives.

**Et déclare** que les états de consommation des crédits et de réalisation des opérations budgétaires figurant au compte de gestion du budget annexe « Z.A.E. PLAINE DE CLAIRAC », dressés pour l'exercice 2016 par le receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

**1903292017 – AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION 2016 - BUDGET ANNEXE  
« CLAIRAC »**

Monsieur Le Maire rappelle que par délibération N°0912142016 en date du 14 décembre 2016, le conseil municipal a voté la clôture du budget annexe « Z.A.E. PLAINE DE CLAIRAC ».

Le compte administratif de ce budget annexe présente un excédent de 1 686,46 euros en section de fonctionnement et un résultat nul en section d'investissement.

Monsieur Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'affecter l'excédent de 1 686,46 euros en recette de fonctionnement du budget principal 2017 de la Commune au compte 002.

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M14,

**Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal, à 22 voix pour et 5 abstentions** (M. Michel VIVANT, M<sup>me</sup> Brigitte PERRET, M. Joël MICOULET, M<sup>me</sup> Virginie ROUSSON VERON, M. Bernard MICHEL),

**DECIDE d'affecter le résultat de la section de fonctionnement du budget annexe « Z.A.E. PLAINE DE CLAIRAC »** : en recette de fonctionnement du budget principal 2017 de la Commune au compte 002, à hauteur de 1 686,46 euros.

**2003292017 – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 - BUDGET ANNEXE « ENERGIE PHOTOVOLTAIQUE »**

Afin de procéder au vote du compte administratif du budget annexe « ENERGIE PHOTOVOLTAIQUE » pour l'exercice 2016, Monsieur Le Maire doit s'absenter et le Conseil Municipal doit élire un Président de séance.

Le Président de séance, M. Robert KLEIN, expose au Conseil Municipal les résultats du compte administratif du budget annexe « ENERGIE PHOTOVOLTAIQUE » accompagné de toutes les pièces relatives à la comptabilité et la justification des recettes et dépenses.

**Le tout examiné a été reconnu régulier,**

**Et le Conseil Municipal, à 20 voix pour et 5 abstentions** (M. Michel VIVANT, M<sup>me</sup> Brigitte PERRET, M. Joël MICOULET, M<sup>me</sup> Virginie ROUSSON VERON, M. Bernard MICHEL),

**a approuvé ce compte présentant :**

- un déficit de la section d'investissement de 13 239,64 euros ;
- et un excédent de la section de fonctionnement de 17 927,89 euros ;

soit un résultat global positif de : 4 688,25 euros.

**2103292017 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2016 - BUDGET ANNEXE  
« ENERGIE PHOTOVOLTAIQUE »**

Le compte de gestion est établi par le receveur qui est chargé d'encaisser les recettes et de payer les dépenses ordonnancées par le Maire. Il retrace les recettes et dépenses effectivement réalisées au cours de l'exercice. Ces éléments doivent concorder avec le compte administratif.

Considérant que les opérations sont régulières et concordantes avec les écritures du compte administratif, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le Compte de Gestion 2016 du budget annexe « ENERGIE PHOTOVOLTAIQUE ».

**Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- 1) **STATUE** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2016 y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2) **STATUE** sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- 3) **STATUE** sur la comptabilité des valeurs inactives.

**Et DECLARE** que les états de consommation des crédits et de réalisation des opérations budgétaires figurant au compte de gestion du budget annexe « ENERGIE PHOTOVOLTAIQUE », dressés pour l'exercice 2016 par le receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

<b>2203292017 – AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION 2016 - BUDGET ANNEXE « ENERGIE PHOTOVOLTAIQUE »</b>
--

Monsieur Le Maire rappelle que le Compte Administratif du budget annexe « ENERGIE PHOTOVOLTAIQUE » 2015 est :

- déficitaire de 13 239,64 euros en section d'investissement,
- excédentaire de 17 927,89 euros en section de fonctionnement,

Monsieur Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'affecter les résultats des sections d'investissement et de fonctionnement du budget annexe « ENERGIE PHOTOVOLTAIQUE » 2016 comme suit :

- reprise du déficit d'investissement 2016 au compte 001 (DI : 13 239,64€) ;
- affectation d'une partie de l'excédent de fonctionnement 2016 à la section investissement au compte 1068 (RI : 13 239,64€) ;
- et affectation au compte 002 du solde de l'excédent de fonctionnement 2016 (RF : 4 688,25€).

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M14,

**Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal, à 22 voix pour et 5 abstentions** (M. Michel VIVANT, M<sup>me</sup> Brigitte PERRET, M. Joël MICOULET, M<sup>me</sup> Virginie ROUSSON VERON, M. Bernard MICHEL),

**DECIDE d'affecter les résultats des sections d'investissement et de fonctionnement du budget annexe « ENERGIE PHOTOVOLTAIQUE » 2016 comme suit :**

- reprise du déficit d'investissement 2016 au compte 001 (DI : 13 239,64€) ;
- affectation d'une partie de l'excédent de fonctionnement 2016 à la section investissement au compte 1068 (RI : 13 239,64€) ;
- et affectation au compte 002 du solde de l'excédent de fonctionnement 2016 (RF : 4 688,25€).

<b>2303292017 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017 – BUDGET ANNEXE « ENERGIE PHOTOVOLTAIQUE »</b>
---

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de voter le budget annexe « ENERGIE PHOTOVOLTAIQUE » 2017 qui s'équilibre en recettes et en dépenses :

- en section de fonctionnement, à la somme de 24 913,00 euros ;
- en section d'investissement, à la somme de 33 810,00 euros.

Après en avoir délibéré,

**Le Conseil Municipal, à 22 voix pour et 5 abstentions** (M. Michel VIVANT, M<sup>me</sup> Brigitte PERRET, M. Joël MICOULET, M<sup>me</sup> Virginie ROUSSON VERON, M. Bernard MICHEL),

**VOTE** le budget primitif 2017 du budget annexe « ENERGIE PHOTOVOLTAIQUE » tel que proposé par Monsieur le Maire.

**2403292017 – MODIFICATION SIMPLIFIEE N°3 DU PLU DE BEAUMONT-LES-VALENCE – MODALITES DE MISE A DISPOSITION DU PUBLIC**

Monsieur Jean-Pierre Puzenat, adjoint, délégué à l'urbanisme, expose l'objet de la modification simplifiée n°3 du PLU de Beaumont-lès-Valence approuvé le 26 juin 2013, et les justifications du recours à la procédure simplifiée prévue aux termes de l'article L.153-45 du code de l'urbanisme.

Il rappelle l'arrêté SG752017 du 17 mars 2017 ayant lancé la procédure de modification simplifiée du PLU.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Entendu l'exposé de Monsieur Jean-Pierre Puzenat, adjoint, délégué à l'urbanisme ;

**Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

1 - **PRECISE** les modalités de mise à disposition du projet de modification simplifiée, de l'exposé de ses motifs et, le cas échéant, des avis des personnes publiques associées mentionnées aux articles L.132-7 et L.132-9 du code de l'urbanisme, de la façon suivante :

- Le dossier sera mis à disposition du public en mairie pendant un mois du 24 avril au 24 mai 2017 ;
- Le public pourra formuler ses observations sur un registre prévu à cet effet pendant la durée de cette mise à disposition ;
- Le public aura également la possibilité de formuler ses observations par messagerie électronique à l'adresse mail suivante : [modif.simplifiee3@beaumontlesvalence.fr](mailto:modif.simplifiee3@beaumontlesvalence.fr), pendant la durée de cette mise à disposition ;
- Les dates de mise à disposition lui seront précisées par un avis qui sera affiché en mairie et paraîtra dans un journal diffusé dans le département au moins huit jours avant le début de cette mise à disposition ;
- Les informations concernant la mise à disposition du public seront également publiées sur le site internet officiel de la commune ;
- Le dossier sera consultable aux jours et heures d'ouverture de la mairie

2 - **DECIDE** qu'à l'issue de cette mise à disposition, Monsieur le Maire en présentera le bilan au conseil municipal et soumettra le projet de modification simplifiée n°3 à sa délibération pour approbation.

3 – **DECLARE** que Monsieur le Maire est chargé de la mise en œuvre des modalités de la mise à disposition du projet de modification simplifiée telles qu'elles sont fixées ci-dessus.

La présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois et mention de cet affichage sera effectuée dans un journal diffusé dans le département.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs mentionné à l'article R. 5211-41 du code général des collectivités territoriales,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

**2503012017 – ENQUETE PUBLIQUE PREALABLE A L'ALIENATION D'UN CHEMIN RURAL**

Monsieur Robert KLEIN, 1<sup>er</sup> adjoint en charge de l'urbanisme, expose aux membres du conseil municipal que le chemin rural dit « Chemin de Platel » situé au lieu-dit « Platel » n'est plus affecté à l'usage du public qui n'a plus lieu de l'utiliser, et constitue aujourd'hui une charge d'entreprise pour la collectivité.

L'aliénation de ce chemin rural, prioritairement aux riverains, apparaît bien comme la meilleure solution. Pour cela, conformément à l'article L 161-10-1 du code rural et de la pêche maritime il convient de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation de ce bien du domaine privé de la Commune.

Vu le code rural et de la pêche maritime ;

Vu le code des relations entre le public et l'administration ;

Entendu l'exposé du 1<sup>er</sup> adjoint en charge de l'urbanisme ;

**Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **VALIDE** la désaffectation du chemin rural dit « Chemin de Platel » et son dévoiement pour le rétablissement du réseau viaire et le maintien d'accès aux propriétés situées en amont ;
- **DECIDE** de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation dudit chemin rural en application de l'article L 161-10-1 du code rural et de la pêche maritime et du code des relations entre le public et l'administration ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

*Suite aux questions, il est précisé que l'Allée Marc SEGUIN sera raccordée à la nouvelle voie et que les produits des ventes réalisées sur ce secteur pourront être encaissés par la Commune avant transfert à l'agglomération.*

#### **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

- ✓ Désignation des représentants de la Commune au groupe de travail « Véore » : M. Claude MAZOT en qualité de titulaire et M. Jean-Pierre PUZENAT en qualité de suppléant.
- ✓ En vue de la création d'une commission intercommunale pour l'accessibilité, l'agglomération a demandé la désignation d'un représentant par commune. M. Roland CHANAL est désigné pour assurer ce rôle.
- ✓ Un courrier de l'agglomération précisant les investissements réalisés par cette dernière sur la Commune a été adressé en Mairie. Pour 2017, sont prévus 125 690€ de travaux répartis comme suit : déchet (4 000€), multi-accueil (10 000€), rénovation d'éclairage public (48 690€) et éclairage public en coordination (63 000€).
- ✓ Monsieur le Maire informe que le projet de ferme solaire au niveau du dépôt de Billard ne pourra pas se faire suite à la découverte d'une espèce protégée de chauve-souris.
- ✓ Monsieur le Maire rappelle l'organisation du Corso de Pâques.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h10*